



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Conseil Municipal
du Jeudi 19 Septembre 2024

Affaire n° 17 - Délibération N° 2024-09/060

Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi dix-neuf Septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 13 Septembre 2024

Date d'affichage : 13 Septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION A	ABSENTS	EXCUSÉS
22	07	04	00

Nombre de Conseillers votants : 29

Nom	Fonction	Présents	Procurations	Excusés
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x		
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint			x
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x		
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x		
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint			x
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x		
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x		
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal		Mme Myriam Lucie BROSIUS	
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal	x		
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		M. Michael COPANEL	
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x		
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal	x		
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x		
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal		Mme Lydie FERLY	
Mme JEANNY-EVARISTE Nataëlle	Conseiller Municipal	x		
Mme BADDHA-MOURADI Viviane	Conseiller Municipal	x		
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal		M. Jean-Luc PERIAN	
Mme LOSBAR Yvonne	Conseiller Municipal	x		
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x		
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY	
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal		Mme Yvonne LOSBAR	
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x		
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x		
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		M. Didier VEYRIER	

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le 02/10/2024

ID : 971-219711256-20240919-060-DE

Berger
Levrault

Le quorum étant en début de séance à vingt-et-un (21) présents et cinq (05) représentés, il passe après l'arrivée de Madame Muguette DAIJARDIN au début du 2^{ème} point, le départ de Monsieur Richard ALBERT pendant la discussion du 2^{ème} point laissant procuration à Monsieur Michael COPANEL et l'installation de Madame Viviane BADDHA-MOURADI et de Monsieur Michel MAUSSE en qualité de Conseiller Municipal en lieu et place de Monsieur Marc CAPY et de Madame Mélila PHOUDIAH, Conseillers Municipaux démissionnaires, à vingt-deux (22) présents, sept (07) représentés et quatre (04), portant ainsi à vingt-neuf (29) le nombre de présents ou représentés.

Le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataëlle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Affaire n° 17 – Délibération N° 2024-09/060
Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le Maire expose que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) dans chaque commune, présidée par le Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2000 habitants, de huit (08) commissaires titulaires et huit (08) commissaires suppléants. La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Suite à l'élection du nouveau Maire de la commune de Saint-François le Mardi 16 Juillet 2024, de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Les huit (08) commissaires titulaires ainsi que les huit (08) commissaires suppléants sont nommés par le Directeur Régional des Finances Publiques sur une liste en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Il demande donc au Conseil Municipal d'établir une liste de présentation de seize (16) noms pour les commissaires titulaires et de seize (16) noms pour les commissaires suppléants.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1650 ;

Considérant qu'il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) ;

Considérant que cette commission, qui se réunit en général une fois par an, assiste les services fiscaux dans la détermination des valeurs locatives foncières des locaux d'habitation, servant de base aux impôts directs locaux ;

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée de seize (16) commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) nommés par le Direction Régional des Finances Publiques parmi une liste de contribuables établie en nombre double par le Conseil Municipal ;

Considérant que la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services et de Madame Elodie HECTOR, Directrice du Développement du Territoire ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : DE PROPOSER la nomination de contribuables à la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.).

Article 2 : DE SOUMETTRE à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Guadeloupe, la liste des contribuables retenus en séance

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture

le 01/10/2024

Et publication ou notification

du 02/10/2024

Affichée en Mairie, le

02/10/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Jean-Luc PERIAN.

